

Le Bois Planté



Visorando



Randonnée n°2823884

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Randonnée balisée N°103.

Entouré par les bois et forêts, Villiers-Saint-Benoît est riche en eau avec ses sources, rus et l'Ouagne qui s'étale dans ce fond de vallée. La partie la plus importante en réserve d'eau est située dans le sous-sol et alimente via les réseaux de distribution interconnectés une grosse partie des résidences de cette région.

Durée :	4h35	Difficulté :	Moyenne
Distance :	15,32 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	66 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	66 m	Région :	Puisaye
Point haut :	232 m	Commune :	Villiers-Saint-Benoît (89130)
Point bas :	164 m		

Description

Le point de départ et retour est situé sur l'aire de loisirs du Pâtis à la sortie du village en direction de Mézilles.

(D/A) En sortie de l'aire de loisirs, prendre de suite sur la droite l'Allée des Marronniers. Cette route est à suivre en gardant constamment le direction Centre Vipassana. Pour cela, passer le passage à niveau (vélo-rail) puis, après les Clausses, tourner à gauche et monter pour passer les Pinons. Laisser la direction des Bindeux sur la gauche. Longer un bois à main gauche puis une zone de lagunage sur la gauche.

- (1) Abandonner la route pour partir dans le chemin en face jusqu'au croisement à l'entrée du bois.
- (2) Tourner à gauche en longeant à main droite le Bois de la Boulassière et ignorer un peu plus loin le chemin de gauche qui part vers le Bois Planté. Poursuivre jusqu'au prochain chemin sur la droite.
- (3) Continuer tout droit en traversant le Bois de Pimelle (clôture à main gauche) et le Bois des Frins jusqu'au hameau des Frins.
- (4) Continuer par la route jusqu'à atteindre un croisement en T.
- (5) Virer à gauche et aller jusqu'au carrefour avec la D132.
- (6) Traverser avec **prudence** et tourner à gauche en conservant l'accotement gauche. Atteindre un carrefour (château d'eau à main droite), passer tout droit sur une centaine de mètres jusqu'aux dernières maisons.
- (7) Partir dans le chemin sur la droite avec un gîte à main droite.
- (8) Traverser et prendre le chemin en face. Au croisement avec un chemin transversal, tourner à droite et tout de suite sur la gauche.
- (9) Prendre à gauche et peu après à droite (les chemins ne sont pas mentionnés sur le fond IGN). Suivre en lisière de bois pour atteindre les Usages. Continuer en empruntant la voie sur la droite et en laissant la prochaine toujours sur la droite pour arriver sur une route transversale.
- (10) Prendre celle-ci sur la gauche pendant 250 m environ. Se diriger à gauche en direction de la Grilloterie. Devant la clôture de la propriété, appuyer sur la droite dans le chemin. Traverser un bois, puis le longer en lisière pour aboutir à la route.
- (11) Obliquer à gauche et poursuivre en longeant sur la droite une partie dégagée qui se termine par une partie boisée. Un 1^{er} chemin se présente

Points de passages

- D/A Aire de loisirs - Rue Paul Huillard - Ouagne-(rivière) - Affluent du Loing**
N 47.779623° / E 3.205662° - alt. 166 m - km 0
- 1 Départ du chemin dans la courbe de la route**
N 47.781028° / E 3.172413° - alt. 204 m - km 2.93
- 2 Croisement de chemins**
N 47.782409° / E 3.169441° - alt. 218 m - km 3.2
- 3 Passer un départ de chemin sur la droite**
N 47.779335° / E 3.164795° - alt. 217 m - km 3.69
- 4 Débouché sur une voie goudronnée**
N 47.769997° / E 3.153401° - alt. 210 m - km 5.08
- 5 Route transversale**
N 47.766604° / E 3.145966° - alt. 208 m - km 5.78
- 6 Route transversale avec un chemin en face**
N 47.763838° / E 3.147897° - alt. 209 m - km 6.13
- 7 Chemin de terre en sortie du hameau des Lédets**
N 47.761687° / E 3.155772° - alt. 222 m - km 6.79
- 8 Route transversale**
N 47.757158° / E 3.158819° - alt. 218 m - km 7.34
- 9 Sortie de zone boisée et champ en face**
N 47.750991° / E 3.167445° - alt. 223 m - km 8.33
- 10 Route transversale**
N 47.747956° / E 3.178119° - alt. 223 m - km 9.32
- 11 Débouché sur une voie de circulation**
N 47.760691° / E 3.177631° - alt. 231 m - km 10.86
- 12 Petit chemin sous futaie**
N 47.758741° / E 3.170894° - alt. 223 m - km 11.43
- 13 Chemin transversal assez large**
N 47.766967° / E 3.179312° - alt. 210 m -

sur la droite.

(12) Le prendre en restant en lisière et ensuite, traverser le bois. Aboutir sur un large chemin transversal.

(13) Tourner à droite. Traverser une route et poursuivre en face toujours dans un chemin sinueux, peu large par endroits. Arriver devant un puits avec en arrière les bâtiments d'une ancienne ferme.

(14) Descendre par la voie goudronnée et rejoindre la route. Tourner à gauche. Garder la route et, à l'abri bus, se diriger vers le passage à niveau. Le traverser pour retrouver l'aire de loisirs du Pâtis (D/A).

km 12.62

14 Puits des Savins

N 47.774809° / E 3.197422° - alt. 187 m -
km 14.33

D/A Aire de loisirs - Rue Paul Huillard - Musée de Villiers-Saint-Benoît

N 47.77963° / E 3.205662° - alt. 166 m - km 15.32

Informations pratiques

Ces chemins composants ce parcours sont boueux par temps pluvieux, mieux vaut avoir de bonnes chaussures.

La route du départ jusqu'au Bois Planté ne doit pas décourager, la circulation est peu dense. Cette portion offre quelques points de vue de paysage et aussi de patrimoine bâti.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°103 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en mai 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

Dans Villiers-Saint-Benoît :

Musée d'art et d'histoire de la Puisaye.

Église Saint-Benoît et ses peintures murales.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-bois-planté/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2023 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

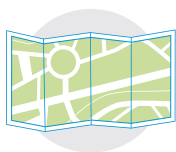
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



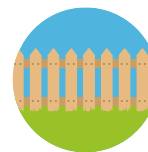
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



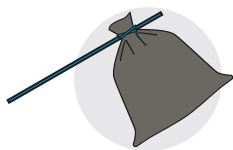
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.